

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION – UC TRANSVERSALES 1 ET 2

- ☐ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)
☐ Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)
☐ Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)
(cochez le diplôme préparé)

Dans la mention suivante (*précisez la discipline du diplôme visé*) : _____

Je soussigné(e) _____ Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour
M/Mme* _____ et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication
apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques sportives ou d'animation, en relation avec la
mention préparée. (* *Rayer la mention inutile*)

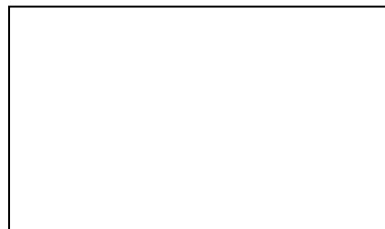
Certificat remis en mains propres à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

(Datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation)

Cachet du médecin

Signature du médecin



Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française Handisport ou par la Fédération française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRAJES de son lieu de résidence.